



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

- Date de convocation : 16 avril 2026
- Date d'affichage : 16 avril 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, Adjoint au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, Mme Annyline SAINS SANS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sylvie PESLERBE donne pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Olivier GAL donne pouvoir à M. Serge LOPEZ, M. Xavier CRISTOBAL donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Catherine FRITZ donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN et Mme Pamela RINGENBACH donne pouvoir à Mme Geneviève PIRES DA SILVA.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°26/7.1 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et L2311-11 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 en annexe ;

Vu la demande du Trésor Public ;

Considérant qu'il convient d'affecter les soldes d'exécution des sections d'investissement et de fonctionnement du budget de la Caisse des écoles à la suite de sa dissolution ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de Fonctionnement 2025 du budget de la Commune, soit **867 651,45 €**, comme suite, pour sa reprise au Budget 2026 :

- **387 272,74 €** au Chap. 10 compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) de la section d'Investissement,
- **480 378,71 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de Fonctionnement.

Décide d'affecter les soldes d'exécution des sections d'investissement et de fonctionnement du budget de la Caisse des écoles à la suite de sa dissolution au budget principal de la commune comme suit :

- **1 002,30 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté) de la section d'Investissement,
- **2 961,63 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de Fonctionnement.

Décide de voter l'affectation cumulé des résultats des deux budgets au budget principal comme suit :

- 387 272,74 € au compte 1068
- 483 340,34 € au compte R002
- 263 862,19 € au compte R001

Le Maire,



La secrétaire,